

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 01971

Numéro SIREN : 813 575 552

Nom ou dénomination : 1 CHECK RH

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2019 sous le numéro de dépôt 21873



N°RCS : 813575552

N°Gestion : 2015 B 1971

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**

EXPEDITION

certifiée conforme à l'original, délivrée sur papier libre.

Le Greffier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a few strokes.

ORDONNANCE

1 CHECK RH
N°RCS : 813575552
N°Gestion : 2015 B 1971

N°2019000443

Nous, Jean-Marcel GIULIANI,
Président du Tribunal de Commerce de NICE,
Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce,

Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 30 octobre 2019, le délai au cours duquel
devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 1 CHECK RH 400
Pro Des Anglais 06200 NICE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018.

Liquidons les dépens à la somme de 31,27€. (trente et un euros et 27 cts)

Fait à NICE en notre cabinet,
Le 19 septembre 2019

Le Président
M. Jean-Marcel GIULIANI



Le Greffier
Mme Danielle LUCHE



**REQUÊTE EN PROROGATION DU DELAI LEGAL DE REUNION
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**
(Art L 225-100 du Code de commerce)

A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE



A LA REQUETE DE :

La société **1 CHECK RH**, société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros sise 400 Promenade des Anglais - 06200 NICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 813 575 552, et représentée par Monsieur Pierre LAFON, Président,

Ayant pour avocat :

La **SELARL EY VENTURY Avocats**, société d'avocats au Barreau de GRASSE (Case Palais 364), demeurant 100, rue Albert CAQUOT – Espace BERLIOZ à BIOT SOPHIA-ANTIPOLIS (06410), représentée par Maître Nicolas IVALDI,

Téléphone : 04.92.96.81.81.

Télécopie : 04.93.64.01.47.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société **1 CHECK RH** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2018.

Que celle-ci se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans le délai prorogé par ordonnance du 20 juin 2019 au 27 septembre 2019.

Qu'en raison des délais nécessaires à l'établissement des comptes sociaux, à la régularisation des mandats de commissaire aux comptes de la société et à la préparation de l'assemblée, il apparaît opportun de proroger une nouvelle fois le délai légal de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

C'EST POURQUOI LE REQUERANT CONCLUT A CE QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :

De proroger au 30 octobre 2019 le délai pendant lequel pourra se réunir l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

FAIT A SOPHIA ANTIPOLIS,
Le 11 septembre 2019.

Pour le Requéant
Me Nicolas IVALDI